

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1124 DU 29 OCTOBRE 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**SUIVEZ NOUS SUR :**

facebook

twitter

Google+

Email

**CE QUE LA FRANCE**

**COMPTE DÉPENSER**

**DANS SES COLONIES EN 2015 page 4**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 19

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 21

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 24

Nombre de pages :25

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL**

**COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.**

# **L'ÉDITORIAL** DE JEAN PAUL ELUTHER

## **PEUT ON ENCORE FAIRE CONFIANCE À L'ÉTAT FRANÇAIS**

Quel serait le sort d'une entreprise dont le passif serait le double de son actif, les pertes d'exploitation égales à 25 % de ses recettes, et les frais financiers le premier poste de dépenses? Une telle entreprise n'aurait aucune chance de survie. Eh bien cette situation si catastrophique, c'est exactement celle de l'État français, qui affiche une dette publique de 2000 milliards d'euros, un déficit budgétaire de 75 milliards et une charge d'intérêt de 41 milliards. Dans le monde réel des entreprises, jamais une société ne serait arrivée à une telle extrémité car les banques lui auraient fermé les crédits bien avant. À l'aune de la vie courante des affaires, le jugement concernant la sphère publique française et son fonctionnement serait en effet sans appel: à la fois économiquement non viable et sans espoir de redressement. Quant au budget, le projet de loi de finances 2015 table sur des dépenses de 367,5 milliards d'euros pour des recettes de 292,6 milliards, soit une impasse de 75 milliards d'euros. Autrement dit, quand l'État fait entrer 100 dans ses caisses, il en dépense 125. Voilà ce qui s'appelle vivre largement au-dessus de ses moyens. Mais il y a plus alarmant encore: l'État est si impécunieux qu'il emprunte (196 milliards d'euros l'an prochain) non seulement pour couvrir ses pertes courantes et amortir sa dette, mais aussi pour payer les intérêts. Le délit de cavalerie est réel. Devant une telle entreprise, les juges d'un tribunal décideraient de la liquider. "Liquider" un État souverain étant impossible, seule la carte du redressement judiciaire est ouverte? Cependant, les chances de réussite d'un tel plan apparaissent des plus réduites. On sait que dans ce type de procédure, le débiteur peut obtenir un étalement de sa dette sans intérêt. À la condition de pouvoir démontrer qu'il est capable de commencer un tant soit peu à la rembourser en dégagant des excédents, aussi minimes soient-ils. Une cession des actifs fait partie des premières options envisagées. Et il n'est d'ailleurs même pas sûr que ces cessions soient comptablement intéressantes si l'on met dans la balance, d'un côté la perte des revenus de ces participations (5 milliards de dividendes perçus en 2013), et de l'autre les économies de frais financiers réalisées (de l'ordre de quelques centaines de millions d'euros compte tenu du niveau très bas des taux d'intérêt). Pour cesser de creuser sa dette, l'État ne

peut donc pas échapper à une restructuration titanesque puisqu'elle porterait sur au moins 25% de ses dépenses. Compte tenu du poids de la masse salariale dans le budget, il faudrait licencier un demi-million de fonctionnaires pour revenir ne serait-ce qu'à l'équilibre. Une telle opération, difficile socialement, nécessiterait à tout le moins une révision déchirante des missions de l'État. Mais pourquoi la France devrait-elle consentir des efforts supplémentaires alors qu'elle trouve sans aucune difficulté des créanciers partout dans le monde pour lui financer son déficit à des taux d'intérêt qui n'ont historiquement jamais été aussi bas (1,75%) ? Ce qui met le pays à l'abri d'un défaut de paiement par manque de trésorerie. Mais pour combien de temps encore les marchés accorderont-ils leur confiance ? Au bilan de l'État ne figure qu'un actif dont la valeur est inestimable : c'est la capacité à lever de l'impôt. Or cette capacité n'est pas extensible à l'infini comme on vient de s'en apercevoir récemment. Pour la première fois, alors que les taux d'imposition sur le revenu ont été augmentés, le rendement de cet impôt a fléchi du fait du manque de croissance économique et de la faiblesse de l'inflation. Mais la croissance ou l'inflation, qui sont les seuls moyens véritablement efficaces pour éponger la dette, ne se décrètent pas. En attendant, la France continue à vivre sous la menace d'une remontée mondiale des taux d'intérêt partant des États-Unis. Le redoutable effet boule de neige des frais financiers qui se mettrait alors en place dans cette hypothèse, placerait très vite le débiteur étatique français dans une situation insoutenable. Une hausse de 100 points de base alourdit la charge d'intérêt de 15 milliards sur la durée moyenne de la dette (environ 7 ans). Nos compatriotes doivent le savoir .

## **POLITIQUE**

### **CE QUE LES AUTORITÉS FRANÇAISES VONT FAIRE AVEC NOTRE ARGENT**

Enfin, pour nos pays qui sont intégrés dans la France , le débat peut commencer avec la publication attendue du document de politique transversale en faveur des outre-mer qui est une politique publique interministérielle et territorialisée financée par l'État. Selon le gouvernement , elle vise à contribuer au développement économique et social de l'outre mer ou des colonies et au rapprochement des conditions de vie de leurs habitants de celles

des habitants de métropole. Elle vise à mobiliser, organiser et structurer les interventions publiques dans les territoires d'outre-mer pour pallier les difficultés qu'ils rencontrent, valoriser leurs atouts et prendre en compte leurs besoins spécifiques. Depuis le 1er septembre 2008, la coordination interministérielle de l'action administrative outre-mer est assurée par une administration de mission à vocation interministérielle, la Direction générale des Outre-mer (DGOM). Depuis 2012, le ministère des outre-mer est devenu un ministère de plein exercice qui contribue, au-delà de la gestion de ses crédits ministériels, à la définition, à l'évolution et à l'évaluation des politiques de l'État en outre-mer.

L'effort financier consacré par l'État aux territoires colonisés se monte à 14,2 milliards d'euros en AE/CP en PLF 2015 (contre respectivement 14,2 Mds € en AE/CP en LFI 2014, et 14,4 Mds € en AE et 14,3 Mds € en exécution 2013), dont 2,1 milliards d'euros en AE et CP pour la mission Outre-mer. Plus spécifiquement pour notre pays la Guadeloupe les montants sont : 2 343 AE et 2 297 en CP; 384 et 374 pour les crédits de l'outre mer . En complément des dépenses budgétaires, l'effort financier de l'État comprend des dépenses fiscales d'un montant de 363 millions d'euros qui sont : Réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer, avant le 31 décembre 2017 ; Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des DOM de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 40 % en Guyane) ; Prise en compte sur une base réduite des résultats provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer. ; - TVA - Régime des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; fixation des taux à 8,5 % pour le taux normal et à 2,1 % pour le taux réduit ;TVA Régime particulier des départements d'outre-mer. Déductibilité de la taxe afférente à certains produits exonérés ; Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, Exclusion des DOM du champ d'application de la taxe intérieure de consommation applicable aux carburants.

En 2015, la politique transversale de l'État outre-mer est portée par 85 programmes relevant de 26 missions, auxquels s'ajoutent les prélèvements sur recettes (PSR).

Les six axes de cette politique sont : Axe n° 1 « Développer l'emploi, la production et l'investissement outre-mer » ; Axe n°2 « Offrir une véritable égalité des chances à la jeunesse outre-mer » ; Axe n°3 « Garantir la sécurité des citoyens outre-mer » ; Axe n°4 « Améliorer les conditions de vie des citoyens outre-mer » ; Axe n°5 « Favoriser le développement durable des territoires en partenariat avec les collectivités » ; Axe n°6 « Valoriser les atouts des Outre-mer » .

La politique transversale ne parle pas des recettes mais utilise le terme d'effort ce qui n'illustre pas la transparence nécessaire . Cependant l'uniformité fiscale de principe comporte quelques exceptions qui sont :

**Article 43 :** Taux majoré de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en faveur des entreprises exploitées dans les départements d'outre-mer. Le présent article vise à modifier le taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) instauré par l'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 afin de favoriser la compétitivité des entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM). Le taux du crédit d'impôt est actuellement fixé à 6 % au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2014. Conformément à l'engagement pris dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité outre-mer, le présent article prévoit, pour les entreprises exploitées dans les DOM, de porter ce taux à 7,5 % au titre des rémunérations versées en 2015 et à 9 % au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2016. Cette augmentation progressive de 50 % du taux du CICE de 6 % à 9 % sur deux ans bénéficiera aux entreprises exploitées dans les DOM appartenant à l'ensemble des secteurs économiques. Ces entreprises amélioreront ainsi leur compétitivité qu'elles pourront notamment mobiliser en faveur de l'emploi afin de lutter contre un chômage plus élevé en moyenne dans les DOM que dans l'Hexagone.

**Article 44 :** Taux majoré de crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche dans les départements d'outre-mer. Le présent article majore le taux du crédit impôt recherche (CIR) qui est actuellement fixé à 30 % pour la fraction des dépenses de recherche inférieure ou égale à 100 millions d'euros, dans les départements d'outre-mer (DOM). Pour

les dépenses de recherche exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans les DOM, le présent article prévoit de porter ce taux de 30 % à 50 %. L'instauration d'un taux majoré pour le CIR doit permettre de dynamiser la R&D en outre-mer et renforcer la l'attractivité des projets de recherche susceptibles de s'y implanter. Annoncée par le Président de la République lors de son déplacement d'août 2014 à la Réunion, c'est l'une des mesures destinées à renforcer la croissance et l'emploi outre-mer.

**Article 57 :** Suppression de l'aide à la rénovation des hôtels situés dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon . Le présent projet d'article supprime l'aide à la rénovation des hôtels situés dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette aide avait été instaurée par l'article 26 de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) de 2009. Eu égard au faible nombre d'établissements hôteliers ayant bénéficié de ce dispositif, force est de constater que celui-ci n'a pas atteint son objectif. Par ailleurs, plusieurs indicateurs montrent que l'une des préoccupations initiales de ce dispositif, à savoir l'amélioration de la qualité par l'augmentation du niveau de classement des lieux d'hébergement, n'a pas trouvé de réponse satisfaisante. Le présent article procède donc, dans un souci de simplification, à la suppression de ce dispositif dont l'efficacité n'est pas avérée. Le secteur hôtelier continuera de bénéficier d'aides fiscales, plus efficaces, et ne sera donc pas pénalisé par cette mesure.

**Le débat doit donc s'ouvrir et nous donnerons le point de vue de tous les partis politiques du pays car l'heure est grave.**

**ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

**AIR FRANCE LE COÛT DE LA GRÈVE**

500 millions d'euros, c'est la somme qu'Air France impute aux 14 jours de grève de ses pilotes dans ses résultats trimestriels. De quoi donner le vertige. Surtout lorsqu'on rapporte la facture au nombre de salariés de l'entreprise. Selon le rapport annuel du groupe Air France-KLM, la compagnie tricolore et ses filiales

**7 LA NATION N°1124 / MERCREDI 29 OCTOBRE 2014**

emploient 65.324 personnes. La grève a donc coûté 7.654 euros par salarié. C'est l'équivalent de 3 mois de salaire d'un agent au sol. Il serait également intéressant de calculer ce que chaque gréviste a, en moyenne, généré comme pertes à la compagnie. Mais il faudrait pour cela connaître le nombre précis de pilotes ayant manqué à l'appel durant les deux semaines qu'a duré le conflit. Un chiffre introuvable, selon la compagnie, qui indique à Challenges ne pas souhaiter communiquer sur ce sujet. Tout juste sait-on qu'en moyenne plus d'un pilote sur deux était, chaque jour du conflit, déclaré gréviste. Mais comme ces derniers ne sont pas censés travailler tous les jours, on peut difficilement déduire du taux de participation le nombre réel de ceux qui ont participé au mouvement social le plus coûteux de l'histoire de la compagnie. Tout juste peut-on dire qu'ils étaient plus de 2.000. Autre méthode d'évaluation : s'appuyer sur le décompte des non-grévistes établis par ces derniers. A l'époque, ils s'estimaient à 15% de l'effectif (en excluant les pilotes des filiales Hop et Transavia qui n'ont pas pris part au conflit). Sur cette base, non officielle, on pourrait donc estimer à près de 3.000 le nombre de grévistes. On dispose ainsi d'une fourchette qui permet d'affirmer sans peur d'être démenti que le coût final de ce mouvement social se situe entre 166.000 et 250.000 euros par pilote en grève! Pour les autres salariés de la compagnie, la facture est d'autant plus douloureuse qu'elle a eu un impact sur les revenus d'une partie d'entre eux. Près de la moitié de la rémunération des hôtesses et stewards est en effet calculée en fonction du nombre d'heures passées à bord des avions. Si les vols auxquels ils étaient affectés n'ont pas pu partir faute de pilotes, ils ont donc dû se contenter de leur salaire fixe. Une "économie" pour la compagnie mais une perte nette pour eux. La direction, qui s'apprête à enterrer la hache de guerre avec les pilotes, en est bien consciente. Pas question de remettre de l'huile sur le feu. Lors de la présentation des résultats trimestriels, Pierre-François Riolacci, le directeur financier s'est engagé à ne pas faire payer aux salariés les effets de la grève: "Il n'est pas question d'endommager le consensus social".

## AVC : AGIR VITE

Bouche déformée, faiblesse des membres d'un côté du corps, paralysie, perte de la parole, troubles de la mémoire sont les premiers signes qui doivent faire penser à un accident vasculaire cérébral (AVC). Afin de limiter les risques de complications, une fois ces symptômes identifiés, appeler le 15 doit être le premier des réflexes. En cette journée mondiale de l'AVC, un rappel des bonnes pratiques est de mise. Chaque année, de nombreuses personnes sont victimes d'un AVC, dont un quart ont plus de 65 ans. Près d'un tiers d'entre elles succombent à cet événement, qui résulte de l'obstruction ou la rupture d'un vaisseau transportant le sang dans le cerveau, privant ce dernier d'oxygène. Fautes de réflexes adéquats, on estime que 500 000 Français souffrent au quotidien des séquelles d'un tel traumatisme. Afin de sensibiliser le grand public, comme chaque année, à l'occasion de la journée mondiale de l'AVC, les professionnels se mobilisent pour aider tout un chacun à reconnaître les signes d'alerte et les premiers gestes à faire pour limiter les risques de complications, de lésions irréversibles et de mortalité. Si dans votre environnement, une personne présente les signes suivants - déformation de la bouche ; faiblesse d'un côté du corps au niveau des membres et trouble de la parole -, le premier réflexe est d'appeler le 15. Contrairement à l'infarctus du myocarde, le patient ne souffre pas, il est donc nécessaire d'être aux aguets. En attendant l'arrivée du Samu, il est nécessaire de soulager le patient. Pour cela, il est important de suivre les conseils du médecin régulateur que vous aurez en ligne. Il est notamment recommandé d'allonger la personne avec un oreiller sous la tête, de noter précisément quand les premiers signes sont apparus puis regrouper les informations médicales du patient. L'ensemble de ces données seront nécessaires pour le choix de la prise en charge... Soyez vigilants...

## LES PERSONNALITÉS PATHOLOGIQUES

L'ouvrage " Les Personnalités pathologiques " rédigé sous la direction de Julien-Daniel Guelfi et Patrick Hardy, vient de paraître dans la collection Psychiatrie, dirigée par le Professeur Jean-Pierre Olié, et publiée par les Editions Lavoisier - Médecine Sciences

Publications. Cette synthèse complète et actualisée des connaissances sur cette thématique est destinée aux professionnels de santé. Depuis la fin du XIXe siècle, l'intérêt des psychiatres et des psychologues pour les personnalités pathologiques ne s'est jamais démenti. Mais ces dix dernières années, les connaissances sur les troubles de la personnalité ont fortement progressé dans des champs aussi divers que l'épidémiologie clinique, la psychopathologie, la génétique, l'étude des tempéraments ou encore la thérapeutique. Cette évolution s'est accompagnée d'une intensification des débats sur l'évaluation et la classification complexes de ces troubles. Cet ouvrage propose une mise à jour concise et complète de l'état des connaissances sur le sujet. Les différentes approches de la personnalité sont abordées, du normal au pathologique, tout en envisageant les problèmes de classification et d'évaluation posés par ces troubles. Puis, chaque personnalité — son épidémiologie et son évolution — est analysée en détail, ainsi que ses rapports avec les autres pathologies mentales. Enfin, une large place est faite aux aspects thérapeutiques et médico-légaux. Fruit de la collaboration d'une cinquantaine de spécialistes, Les Personnalités pathologiques constitue une référence pour tous les psychiatres, psychologues, épidémiologistes, étudiants et acteurs de santé confrontés à des patients présentant des troubles de la personnalité.

### **Les auteurs**

Julien-Daniel Guelfi est Psychiatre, Professeur émérite de l'université Paris-Descartes, Praticien hospitalier, ancien chef de service de la Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (CMME), hôpital Sainte-Anne, Paris.

Patrick Hardy est Psychiatre, Professeur des Universités, Praticien hospitalier, faculté de Médecine Paris-Sud, chef du service de Psychiatrie, CHU de Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

### LA FIN DE LA GÉNÉROSITÉ DE LA FED

Cet après-midi aux Etats-Unis s' est fermé le rideau sur près de cinq ans de la politique monétaire ultra-accommodante. La Réserve fédérale devrait a annoncé la fin du QE3, le troisième volet de ses assouplissements quantitatifs (quantitative easing). Ces programmes d'achats d'actifs, d'une ampleur et d'une forme inédites, destinés à venir en aide à l'économie américaine, ont augmenté sur cette période de 4.000 milliards de dollars le bilan de la banque centrale américaine. Après avoir commencé à diminuer le montant des achats d'obligations du Trésor et de titres hypothécaires en janvier dernier, la Fed n'achetait plus en octobre que 15 milliards d'euros de titres par mois, contre 85 milliards en décembre dernier.

#### Les indices à des sommets

Non seulement le déploiement de telles mesures a permis à la première puissance économique mondiale de se remettre sur pied - avec un taux de chômage redescendu à 5,9% et une croissance sur un an de 4,6% au deuxième trimestre - mais les marchés d'actions ont largement profité de cette abondance de liquidité, puisque le S&P 500 et le Dow Jones ont atteint en septembre dernier des records historiques. Parmi les grands indices de la place new-yorkaise, seul le Nasdaq n'a pas connu une telle performance, mais il n'est qu'à quelques encablures de ses niveaux de mars 2000, au sommet de la bulle des valeurs technologiques.

#### Taille du bilan

Dès lors se pose avec acuité la question de savoir si l'économie américaine sera suffisamment vigoureuse pour justifier de tels niveaux de valorisation. Premier élément susceptible de rassurer les marchés, la Fed devrait maintenir la taille de son bilan pendant encore plusieurs années, de façon à ne pas provoquer de hausse de taux prématurée avec la vente de ses actifs. Et pour ne provoquer

aucun remous, la prochaine étape de désengagement progressif de la Réserve fédérale, à savoir la remontée progressive de ses taux directeurs, est cruciale.

Maintien de « considérable »

Dans sa déclaration, la présidente de la Fed devrait donc se montrer particulièrement « colombe » pour ne pas inquiéter les marchés outre mesure. Janet Yellen laissera ainsi probablement inchangée sa phrase clé selon laquelle le délai entre l'arrêt de ses achats d'actifs et le premier tour de vis sur les taux sera « considérable ». La probabilité de voir cette partie du texte identique à la précédente déclaration est d'autant plus forte que la Fed cherche depuis plusieurs mois à ne pas contrarier les attentes du marché. Et les économistes sont quasiment unanimes (80% des économistes du consensus recueilli par l'agence Bloomberg) sur le maintien du terme « considérable », qui reporte à la deuxième partie d'année 2015 la date du premier resserrement monétaire.

Pressions déflationnistes

De cette façon, la Réserve fédérale a en plus tout le loisir d'étudier à quel point les incertitudes sur la croissance mondiale, qui sont venues perturber les marchés ces dernières semaines, sont pérennes. Sans compter que d'autres interrogations se sont récemment invités dans le débat. L'inflation aux Etats-Unis, tirée par le bas par la chute des cours du pétrole, ne prend par exemple pas du tout le chemin que souhaiterait la Fed, dont l'objectif en la matière se situe autour de 2%. Cela fait en effet 28 mois consécutifs que l'inflation s'inscrit en deçà de cet objectif. L'indice des prix a même reculé à 1,5% sur un an en août. Par ailleurs, l'appréciation du dollar, qui s'est beaucoup fait attendre mais qui est maintenant bien réelle, suscite de vives inquiétudes pour les exportations américaines. La prochaine réunion de politique monétaire les 16 et 17 décembre sera suivie de nouvelles projections de croissance et d'inflation et d'une conférence de presse tenue par Janet Yellen. Quelques semaines qui lui permettront d'affûter sa stratégie pour la deuxième partie du virage vers la normalisation monétaire.

## **POINT DE VUE : COMMENT AIDER LES PAYS PAUVRES ?**

Quelle serait la meilleure façon pour l'ONU d'aider les pays en voie de développement ? A l'heure actuelle, l'ONU est train de peaufiner son agenda de développement pour l'après-2015 - et à ce titre, la chose la plus importante à faire serait de fixer des objectifs réalisables, et de travailler sur la meilleure manière de dépenser les fonds alloués à ce programme. Dans ce sens, des analyses économiques peuvent montrer la voie à suivre. L'ONU est actuellement en train de mener un sondage en ligne sur les sujets qui importent le plus aux populations à travers le monde. Plus de cinq millions de personnes ont participé à ce sondage dans lequel plusieurs domaines ont été pris en compte, allant de l'accès à des aliments nutritifs et abordables à l'accessibilité des TIC. Les résultats de ces consultations placent l'amélioration de l'accès à l'éducation au premier rang des priorités mondiales, suivi par un meilleur accès aux soins et à l'emploi - la liberté politique et le changement climatique étant relégués aux derniers rangs du classement. Cela étant, pour établir une liste de priorités plus pertinente, il nous faut plus d'informations sur les solutions existantes, leurs coûts et leurs probabilités de réussite - cela permettrait d'assurer une meilleure priorisation. Ce sondage de l'ONU s'inscrit dans une démarche plus large visant à déterminer le prochain programme qui succédera aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui arrivent à échéance en 2015. Pour rappel, les OMD ont été déclinés sur 18 cibles, pour la plupart concis et réalisables, portant sur huit domaines incluant : la pauvreté et la faim dans le monde, l'égalité des sexes, l'éducation, et la santé maternelle et infantile. Ces objectifs ont été largement réalisés avec succès, avec l'augmentation des fonds alloués à l'aide au développement mais aussi l'amélioration de certains aspects des conditions de vie dans le monde. En prévision de l'échéance des OMD, l'ONU travaille actuellement sur le programme qui les relaiera à savoir, les Objectifs de développement durable (ODD). Toutefois, c'est plus facile à dire qu'à faire. En juillet dernier, les 70 ambassadeurs de l'ONU composant le Groupe de Travail Ouvert sur les ODD ont proposé une liste vertigineuse de 169 cibles. Ce chiffre reflète clairement la nécessité de fixer des priorités. Les ODD vont déterminer en grande partie la répartition des 2 000 milliards d'euros alloués à l'aide au développement jusqu'en 2030. Pour que cet argent soit dépensé de manière efficiente et puisse aider le plus grand nombre de populations, les négociateurs devraient se

concentrer sur des cibles qui promettent le plus de bénéfices sur investissement. Dans cette optique, notre cellule de réflexion, le Copenhagen Consensus, s'est engagée dans un projet destiné à déterminer quelles sont les cibles qui seront les plus profitables au monde pour un euro dépensé. Nous avons demandé à 62 équipes d'économistes de renom d'effectuer des analyses coût-bénéfice sur des cibles portant sur 19 domaines majeurs de développement durant le reste de cette année. On notera que l'évaluation des bénéfices inclut aussi bien les bénéfices économiques que les bénéfices sociaux, sanitaires et environnementaux qui peuvent être cumulés à partir de ces cibles. Nous espérons que ces données - étayées par des milliers de pages d'analyses économiques révisées par un comité de lecture - pourront aider les décideurs de la planète à centrer leurs choix sur les cibles les plus efficaces.

## Sept domaines majeurs

### 1. La population

Lorsqu'on se penche sur les problèmes mondiaux comme la destruction de l'environnement et la pauvreté, la surpopulation apparaît souvent en première ligne de leurs causes directes. D'un autre côté, nous faisons face à la problématique inverse : le vieillissement des populations - et éventuellement le déclin démographique, qui touche actuellement les pays riches mais finira probablement par s'étendre dans le monde. La promotion de l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, incluant l'élimination des besoins non satisfaits en matière de contraception, favorisera la réduction de la croissance démographique. En chiffres, cela se traduirait annuellement par 640 000 décès infantiles post-nataux de moins, 150 000 cas de mortalité maternelle de moins, et 600 000 cas d'enfants orphelins de mère de moins. Avec moins d'enfants à leur charge, les parents peuvent offrir une meilleure scolarisation à leur progéniture. Dans le même temps, les sociétés bénéficieront d'un dividende démographique, avec moins de personnes à charges et plus d'individus actifs. D'où une croissance économique plus rapide qui se traduira au total par 120 euros de bénéfice pour chaque euro dépensé. Cela dit, les pays développés sont confrontés aujourd'hui au vieillissement de leurs populations. Pour résoudre ce problème, les économistes suggèrent un moyen simple : élargir l'accès à l'immigration, ce qui rajeunira les populations actives vieillissantes et rapportera un bénéfice de 45 €

par euro dépensé. Cette solution s'avérera plus efficace que les subventions ou les mesures incitatives destinées à augmenter la fécondité dans les pays riches.

## 2. Les flux financiers illicites

Lorsque nous pensons aux priorités du développement, la santé, la nutrition et l'éducation nous viennent naturellement à l'esprit, et nous pensons moins aux enjeux énormes des flux financiers illicites. Les pays en développement ont perdu environ 1 000 milliards de dollars en 2011, transférés illégalement vers les pays développés. 20 pays africains ont perdu chaque année plus de 10% de leur PIB dans les flux illicites de capitaux depuis 1980. En substance, l'Afrique est en position de créancier net par rapport au monde. Ici, la cible idéale se définirait par : "Rendre publiques les informations sur toutes les propriétés effectives". Si une telle cible aurait réduit de seulement 10% le taux des pertes dues aux flux financiers illicites pendant une décennie à partir de 2002, le bénéfice net s'élèverait à 600 milliards d'euros. Mais avec une réduction de 50% des pertes actuelles, ce bénéfice atteindrait la somme phénoménale de 6 000 milliards d'euros, qui pourrait servir à améliorer les conditions de vie dans d'autres projets.

## 3. Les conflits et la violence

La violence coûte chaque année au monde 7 500 milliards d'euros - soit 11% du PIB mondial. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce chiffre ne se rapporte pas majoritairement aux guerres civiles qui coûtent environ 130 milliards d'euros par an. Il découle essentiellement de la violence domestique infligée aux femmes et aux enfants, dont le coût s'élève à plus de 6 000 milliards d'euros par an. Chaque mois, 15% des enfants dans le monde subissent des maltraitements classés par l'ONU dans la catégorie des châtiments corporels graves. Et chaque année, 28% des femmes en Afrique sub-saharienne subissent des violences de leur conjoint, incluant des gifles, des brutalités, des coups, des strangulations, des brûlures intentionnelles et des abus sexuels. Selon les études de nos économistes, la cible la plus pertinente pour résoudre ce problème est la réduction des agressions. Bien que les données disponibles concernant cette proposition soient limitées, une étude pilote menée en Grande-Bretagne a montré que le monde pourrait y gagner 17 € sur un euro dépensé.

#### 4. La science et la technologie

Le transfert des technologies des pays riches aux pays à faible ou moyen revenu devrait également être considéré comme une aide au développement durable. La technologie est importante dans la mesure où elle améliore la productivité des populations, et booste ainsi la croissance économique globale. Une fois qu'elles sont acquises, les connaissances s'intègrent dans les sociétés et peuvent servir de tremplin pour la croissance. Selon les études menées dans le cadre du Consensus Post-2015, amener la population active vers la technologie serait plus profitable que le sens inverse. Elargir le taux de circulation internationale de travailleurs qualifiés de 5 à 20% de plus par rapport à la migration actuelle, rapporterait 15 euros de bénéfice pour chaque euro dépensé. Dans ce sens, appliquée à l'échelle mondiale, une augmentation de 20% de l'octroi des visas pourrait enrichir la planète de 400 milliards d'euros de plus.

#### 5. Les données

Lorsque nous nous penchons sur l'agenda post-2015, nous nous focalisons essentiellement sur les objectifs et leurs cibles. Nous nous inquiétons moins des coûts générés par les mesures de leurs progressions. Ces coûts revêtent pourtant une dimension importante dans la mesure où fixer des objectifs que nous nous ne pourrions pas mesurer - du fait d'un coût trop élevé ou de difficultés logistiques - présente un intérêt limité. En ce moment, l'ONU fait beaucoup de bruit autour de la "révolution des données" qui permettrait de mesurer avec précision et en temps voulu tous les indicateurs de développement imaginables, avec une ventilation par sexe, revenu, région et village. Toujours est-il qu'appliquer cela sur les 169 cibles proposées par le GTO coûterait l'équivalent d'un huitième du total des fonds alloués au développement. Une facture très lourde qui nous invite à réduire considérablement le nombre des cibles, pour ne garder que les plus pertinentes. Si nous sommes prêts à dépenser autant que le Royaume-Uni et la Norvège sur les traitements des données, nous devons prioriser quatre cibles.

## 6. L'énergie

L'accès à l'énergie constitue l'un des moteurs les plus importants du développement - pour exemple, il a tiré 680 millions de chinois de la pauvreté au cours de ces 30 dernières années. Actuellement, 3 milliards d'individus, principalement en Afrique et en Asie du Sud-Est, n'ont pas accès aux formes d'énergie modernes - ils utilisent du bois et du fumier comme source d'énergie. Les populations vivant sans sources d'énergie modernes sont confrontées à deux inconvénients : une croissance économique limitée qui peut conduire à une pauvreté extrême ; et les effets désastreux de la pollution intérieure qui tue chaque année 4.3 millions de personnes. Une stratégie efficace consisterait à approvisionner 30% des populations non desservies (soit 780 millions d'individus) en énergies de cuisson propres. Cela épargnerait un million de vies par an pour seulement 8.6 milliards d'euros - et produirait un bénéfice de 15 euros par euro dépensé. Parallèlement, nous devons supprimer progressivement les subventions aux énergies fossiles afin de réduire les émissions de carbone, et doubler la R&D des énergies renouvelables (EnR) afin à pourvoir dans le futur à un accès propre ET abordable à l'énergie (bénéfices : 15 euros et 16 euros par euro dépensé). Doubler les EnR actuelles serait inefficace - cela coûterait très cher, aiderait peu de gens, et aura un impact minime sur les émissions de CO2.

## 7. L'éducation

L'ONU a promis - et a échoué dans - la réalisation de l'accès universel à l'éducation, initiée depuis 1950, et envisage de projeter une nouvelle fois cette cible dans les objectifs de développement pour 2015-30. Avec 60 millions d'enfants non scolarisés actuellement, la communauté internationale ne devrait plus reporter cette cible pour 2030. Il est temps d'abandonner cet objectif irréalisable pour une approche viable, plus ciblée, présentant un meilleur rapport coût-efficacité. Les études menées dans le cadre du Consensus Post-2015 ont montré que la meilleure cible concernant l'éducation consisterait à réduire de moitié la proportion d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation préscolaire en Afrique sub-saharienne. Cela pourrait rapporter un bénéfice de 33 euros par euro dépensé - en partant du fait qu'investir dans le développement de tout niveau ou tout type d'enseignement conduit en général à des revenus plus élevés et des contributions

individuelles plus profitables à la société.

\*Bjørn Lomborg est le directeur du Copenhagen Consensus Center et professeur adjoint au Copenhagen Business School. Son dernier livre s'intitule: How Much Have Global Problems Cost the World? A Scorecard from 1900 to 2050.

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES**

### **LE NEW YORK TIMES PARLE DU BLOCUS DE CUBA**

Un article du quotidien « The New York Times » indique que les États-Unis et Israël se sont retrouvés seuls contre le monde une nouvelle fois en ce qui concerne le blocus de Cuba. Sous le titre « On Cuba Embargo, It's the U.S. and Israel Against the World or « Again » (Concernant le blocus, les États-Unis et Israël contre le monde ou, «de nouveau »), le journaliste Ernesto Londoño a mis l'accent sur l'approbation à l'Assemblée Générale de l'ONU d'une résolution demandant la fin de ce siège économique, financier et commercial imposé à notre pays. « Sur les 193 pays membres de l'ONU, 188 ont appuyé Cuba. Les trois abstentions -Iles Marshall, Micronésie et Palau- ne sont pas considérés comme des poids lourds en matière diplomatique » a signalé Ernesto Londoño dans l'éditorial que publie le New York Times.« Seul Israël (le principal allié de Washington au Moyen Orient) s'est rangé du côté des États-Unis » a souligné l'éditorial en signalant qu'il vaut bien la peine d'accorder de l'attention à ce vote annuel car il a eu lieu au moment où la pression internationale grandit en faveur de la normalisation de relations avec Cuba. « La Maison-Blanche est en train d'étudier quelles mesures elle pourrait être capable de prendre dans cette direction pendant le temps qui reste au président Obama à son poste » souligne l'éditorial. Ernesto Londoño a critiqué la position d'un «ex ambassadeur des États-Unis peu connu, Ronald Godard qui, en représentation de son pays, a essayé de défendre la continuité d'une politique qui a survécu à 11 administrations tant républicaines que démocrates. L'éditorial a mis l'accent sur le fait que Cuba a exprimé sa disposition au dialogue avec les États-Unis et il a cité des passages de l'intervention du ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez lorsqu'il a présenté la résolution cubaine à l'Assemblée Générale de l'ONU au sujet d'un futur rapprochement basé sur une relation respectueuse. Le New

York Times, qui a publié ces deux derniers jours deux éditoriaux sur la nécessité de lever le blocus et de recomposer les liens entre nos deux pays, a qualifié de draconienne la politique de Washington envers La Havane. «C'est une ironie qu'une politique ayant pour but d'isoler Cuba a eu l'effet contraire et que ceux qui sont restés isolés sont les États-Unis » a souligné ce quotidien. La veille, le New York Times avait publié un article signalant que l'Assemblée Générale de l'ONU a voté de façon écrasante, pour la 23e fois, pour condamner » un blocus qui dure depuis plus de 5 décennies et qui, de l'avis des experts, est le plus long de l'histoire.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

## **M**ARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

### **ASIE**

**La Bourse de Tokyo** a fini en hausse de 1,46% mercredi, soutenue par l'annonce d'une production industrielle meilleure que prévue en septembre et des résultats trimestriels encourageants. L'indice Nikkei a gagné 224 points à 15.553,91 et le Topix, plus large, a pris 18,64 points (+1,49%) à 1.270,64. La production industrielle japonaise a rebondi de 2,7% en septembre en variation mensuelle, après sa baisse de 1,9% en août, selon les chiffres publiés par le ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie, atténuant les préoccupations sur les perspectives économiques du pays. Aux valeurs, la première banque d'investissement du Japon Nomura Holdings a pris 4,4% après un résultat net supérieur aux attentes, en hausse de 39%, au titre du deuxième trimestre de son exercice, grâce à un afflux d'actifs à gérer

**L'indice composite de Shanghai** a augmenté de +35.16, +1.50% pour terminer à 2,373.03.

**L'indice de référence du Bombay Stock Exchange (BSE)** a augmenté de +217.35 ,+0.81% pour terminer à 27,098.17.

### **ÉTATS UNIS**

Les valeurs américaines ont chuté mercredi, ajoutant à leurs baisses antérieures après que la Réserve fédérale ait mis fin à son

programme d'achat d'obligations comme cela avait été prévu. À 14h09 GMT le Dow Jones a chuté 62,04 points, soit 0,36 pour cent, à 16,943.71, le S & P 500 a perdu 9,86 points, ou 0,5 pour cent, à 1,975.19 et le Nasdaq Composite a chuté 35,00 points, soit 0,77 pour cent, à 4,529.29. DuPont a perdu 1,8 pour cent. Facebook Inc a chuté de 6,1 pour cent à \$ 75,84.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé sur une note globalement positive mercredi, portées par un optimisme prudent à une heure et demie de la publication du communiqué de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine, mais certains indices ont souffert de la baisse de plusieurs poids lourds de la cote. L'indice large FTSEurofirst 300 a terminé sur un gain de 0,11% tandis que le FTSE-100 à Londres et le Dax à Francfort prenaient respectivement 0,81% et 0,16% mais le CAC 40 à Paris a cédé 0,05% (-2,03 points) à 4.110,64, plombé par Sanofi (-4,54%), la deuxième capitalisation française, après le limogeage inattendu de son directeur général, Christopher Viehbacher. La journée a été plus difficile pour les Bourses de Madrid (-1,43%) et Milan (-1,64%) en raison principalement d'un nouvel accès de faiblesse des valeurs bancaires comme BBVA (-4,07%) ou UniCredit (-4,48%). L'EuroStoxx 50, lui, a abandonné 0,45%.

## **CHANGE**

L'euro partait en net recul face au dollar mercredi, après l'annonce par la Réserve fédérale américaine (Fed) de la fin de son soutien monétaire exceptionnel à l'économie, un resserrement des taux pouvant par ailleurs intervenir "plus tôt qu'anticipé". Vers 18H20 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2642 dollar, à un seuil plus vu depuis la fin de la semaine dernière, contre 1,2743 dollar peu avant le communiqué de la Fed et 1,2733 mardi vers 21H00 GMT. A l'issue d'une réunion de deux jours de son Comité de politique monétaire, la banque centrale a comme prévu mis un terme à son programme de rachats de bons du Trésor et de titres adossés à des créances hypothécaires.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **LES PROCHAINS CHANTIERS DE LA COUR DE CASSATION**

Sur les prochaines problématiques qui se poseront à la chambre sociale de la Cour de cassation, Jean-Yves Frouin, son nouveau Président, assure que la jurisprudence restera une œuvre collégiale. C'était la première « sortie » du nouveau président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Jean-Yves Frouin, dont la nomination est intervenue fin août (Semaine sociale Lamy n° 1639, p.6). À l'occasion de la conférence d'actualité Liaisons sociales organisée le 16 octobre et animée par Isabelle Gervais, rédactrice en chef, le nouveau « patron » de la chambre sociale s'est livrée à quelques confidences. Extraits.

### **IL N'Y AURA PAS DE « JURISPRUDENCE FROUIN »**

Le nouveau président de la chambre sociale a été très clair : « il n'y aura pas, il ne peut pas y avoir, de jurisprudence Frouin pour deux raisons : d'abord, la Cour de cassation se détermine collégialement, il n'y a guère de place pour le pouvoir personnel d'autant que le président est une voix parmi d'autres qui n'est même pas prépondérante de sorte qu'il ne peut tout au plus exercer qu'une sorte de magistrature d'influence à l'égard de ses collègues ; ensuite, il est difficile de conduire une véritable politique jurisprudentielle car nous sommes saisis de questions particulières qu'il n'est pas toujours aisé de regrouper à l'avance même s'il peut nous arriver de le faire, ce qui explique d'ailleurs parfois des évolutions incertaines de la jurisprudence avant qu'elle ne se fixe de manière claire et précise. » Pour autant, Jean-Yves Frouin ne méconnaît pas les chantiers qui l'attendent et considère qu'il n'est pas interdit de réfléchir sur les évolutions possibles de la jurisprudence sociale. À cet égard, « il y a trois questions ou domaines sur lesquels la chambre sociale ne pourra pas manquer de s'interroger sur la nécessité d'un affinement, d'une évolution de ses solutions, ou tout simplement devra prendre position ».

## LES FORFAITS-JOURS

D'emblée, Jean-Yves Frouin a indiqué qu'il n'était pas question « évidemment » de remettre en cause la jurisprudence sur les forfaits-jours suite aux arrêts du 29 juin 2011 (n° 09-71.107, M-F. Mazars, Ph. Florès, Semaine sociale Lamy n° 1499, p. 5). « Mais ce qui en résulte, c'est que d'un côté le dispositif légal été sauvegardé par la jurisprudence dans son principe alors qu'il était menacé par les recommandations du Conseil de l'Europe, mais d'un autre côté en application de sa jurisprudence, la Cour de cassation fait tomber les unes après les autres les conventions collectives qui prévoient la possibilité de la mise en place d'un système de forfait-jours, sans peut-être que l'on sache assez précisément à quelles conditions une convention collective pourrait être validée au regard des exigences posées, ce qui n'est pas de nature à faciliter la tâche des partenaires sociaux. À cet égard, il pourrait être utile que la jurisprudence précise ses exigences pour guider les partenaires sociaux ou tout simplement invite le législateur à s'emparer du problème pour énoncer les conditions qui devraient être prises en compte par les partenaires sociaux en toute hypothèse. »

## L'ARTICULATION CONTRAT DE TRAVAIL / ACCORD COLLECTIF

La chambre sociale de la Cour de cassation va devoir inévitablement se pencher sur « la nécessité – peut-être – d'une évolution des solutions jurisprudentielles concernant les rapports juridiques ou plus exactement l'articulation entre contrat individuel de travail et négociation collective. Ces rapports ont été fixés par la jurisprudence au cours des années 1990 quand celle-ci a précisé la nature juridique et les effets d'une modification du statut collectif et quand elle a restitué au contrat individuel de travail toute sa portée (ce que la doctrine a alors appelé le renouveau du contrat de travail), dont il est résulté notamment que nonobstant l'effet immédiat, impératif et automatique de l'accord collectif il ne peut avoir pour effet de modifier le contrat individuel de travail, sauf si c'est dans un sens favorable au salarié. Depuis cette période, s'est produite la montée en puissance de la négociation collective qui conduit à conférer aux partenaires sociaux à la fois une participation à l'organisation de la vie collective dans l'entreprise mais également la prise en charge de la protection du salarié, en sorte qu'il est permis de se demander s'il est encore légitime que le salarié puisse toujours valablement dans la plupart des cas opposer

son contrat de travail à l'accord collectif venu le modifier. C'est une question qui est posée dans deux articles récents et sur laquelle il faudra sans doute réfléchir (F. Favennec, Pour une nouvelle articulation accord collectif/contrat de travail, Semaine sociale Lamy n° 1643, p. 5 ; B. Serizay, Une reconsidération du droit applicable aux relations entre l'entreprise et le salarié, Semaine sociale Lamy n° 1644, p. 4) ».

## L'ÉGALITE DE TRAITEMENT

La jurisprudence sur l'égalité de traitement avait défrayé la chronique. Un souffle d'apaisement semble traverser la chambre sociale. À cet égard, Jean-Yves Frouin a rappelé que « la Cour de cassation va avoir à se prononcer sur l'application de sa jurisprudence relative à l'égalité de traitement après les arrêts du 8 juin 2011 par lesquels après avoir réaffirmé que la seule différence de catégorie professionnelle ne saurait en elle-même justifier une différence de traitement pour l'attribution d'un avantage résultant d'un accord collectif, entre les salariés placés dans une situation identique, la Cour de cassation a énoncé que repose sur une raison objective et pertinente la stipulation d'un accord collectif qui fonde une différence de traitement sur une différence de catégorie professionnelle, si cette différence de traitement a pour objet ou pour but de prendre en compte les spécificités de la situation des salariés relevant d'une catégorie déterminée, tenant notamment aux conditions d'exercice des fonctions, à l'évolution de carrière ou aux modalités de rémunération.

Il reste maintenant à déterminer ce qu'il faut comprendre par spécificités de la situation des salariés relevant d'une catégorie déterminée tenant aux conditions d'exercice des fonctions, à l'évolution de carrière ou aux modalités de rémunération, propre à justifier une différence de traitement entre catégories professionnelles distinctes. »Voilà qui démontre que la chambre sociale de la Cour de cassation entend s'inscrire dans les débats du moment. Elle reste connectée avec l'idée, chère à son nouveau Président, que la jurisprudence soit une œuvre « claire, cohérente et prévisible dans l'intérêt de tous ».

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET  
LE CABINET DE CONSULTANT INTERFACE**

**23 LA NATION N°1124 / MERCREDI 29 OCTOBRE 2014**

# T TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

## INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

## POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

## DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 ( **4928** ménages et **3563** administration )

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

## PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C D E) en septembre 2014: 74760 ( 0,2% sur un mois et 5 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en septembre 2014 : 720 ( - 1 % sur un mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

# **LA NATION POUR VOUS INFORMER**

**UNE ENTREPRISE**

**POUR AIDER LES ENTREPRISES**

**ET LES ORGANISMES PUBLICS**

**À SE GÉRER**

**CONSULTER**

**INTERFACE 0690 55 93 53**